



## La réduction annoncée de nos salaires : une attaque de plus...

### Une baisse du SNB de 4.4% depuis 2009

Les attaques contre nos conditions de travail et de rémunération s'enchaînent. Sitôt annoncées la diminution de nos droits familiaux et l'instauration d'une journée de carence en cas de maladie, c'est maintenant notre rémunération qui est attaquée : les employeurs de la branche professionnelle des IEG ont en effet annoncé qu'ils comptaient limiter l'augmentation du SNB (Salaire National de Base) à 0,2% pour 2018. Les prévisions d'inflation s'établissant à 1.1%, cela revient à une baisse du SNB après inflation de 0.9%.

A cela s'ajoute l'augmentation « nette »<sup>1</sup> de la CSG de 0.8%, soit une baisse de salaire net de 2,6% pour 2018.

Cette baisse s'additionne à celle de 2017, au blocage de 2016 ...

**Finalement, en euros constants** (c'est-à-dire déduction faite de l'inflation), **si les annonces se confirment, nous aurons perdu 2.7% de salaire de base depuis fin 2016, et 4.4% depuis 2009** (cf. tableau ci-dessous).

Année	Evolution du SNB	Augmentation CSG - Déduction de la cotisation "chômage"	Inflation	Evolution nette du SNB
2016	0,2%		0,2%	0,0%
2017	0,0%		1,02%	-1,0%
2018	0,2%	-0,8%	1,1%	-1,7%
<b>Total 2016-2018</b>				<b>2,7%</b>
<b>Total 2009-2016</b>				<b>-1,7%<sup>2</sup></b>
<b>Total 2009-2018</b>				<b>4,4%</b>

### Augmentation de la CSG : les salariés des régimes spéciaux seraient les seuls perdants ?

La CSG (Contribution Sociale Généralisée) a été créée en par le gouvernement Rocard en 1991 pour prendre en charge une partie du financement de la protection sociale et faire contribuer notamment les revenus du capital (tous les revenus sont soumis à la CSG).

Elle a progressivement augmenté depuis sa création<sup>3</sup>. Une nouvelle augmentation de 1.7% est prévue pour 2018 pour compenser une baisse des cotisations Maladie et Chômage<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Déduction faite de la part salariale de cotisation « chômage » qui sera supprimée

<sup>2</sup> Source FO, [MiroirSocial](#)

<sup>3</sup> Elle atteint aujourd'hui 6,6 % pour les pensions de retraite, 7,5 % sur les revenus d'activités, 8,2 % sur les revenus du capital et des jeux.

<sup>4</sup> Qui baisseront de 2,2 points au 1er janvier 2018 puis de 0,95 point à « la rentrée de septembre-octobre ».

**Pour les salariés du privé, ce transfert des cotisations Maladie et Chômage vers la CSG se traduira par une augmentation du salaire net**, puisque les cotisations supprimées représentent un prélèvement plus fort que l'augmentation de CSG. **Pour les fonctionnaires et les indépendants, non soumis à ces cotisations, le gouvernement a annoncé qu'il compenserait intégralement ces baisses** par d'autres mécanismes (une baisse d'autres cotisations).

Restent les salariés des régimes spéciaux, notamment des IEG, qui n'ont pas la même structure de cotisations sociales : ils subiront bien la hausse de 1,7% de la CSG mais ne se verront déduire que la cotisation « chômage », qui ne représente que 0,9%, soit une perte nette de 0,8% (1,7% - 0,9%). Les employeurs s'étaient engagés à compenser cette hausse de la CSG par une revalorisation de la grille, mais l'une des organisations d'employeurs, l'UFE (union française de l'électricité), semble revenir en arrière.

Le « principe d'équité » entre salariés, tant de fois évoqué pour niveler vers le bas nos conditions de travail, serait cette fois-ci mis de côté ! **Et nous serions les seuls salariés à être impactés négativement par la hausse de la CSG, aux côtés des retraités, eux aussi injustement pénalisés, et des bénéficiaires de revenus du capital** pour qui la hausse est justifiable !

Il est à noter par ailleurs que ce transfert des cotisations sociales vers la CSG ouvre un débat plus large qu'il conviendra de mener :

- Il remet en cause la gestion paritaire (par les syndicats salariés et patronaux) de l'assurance chômage : l'Unedic n'étant plus financée par des cotisations salarié, les décisions pourraient être prises par l'Etat seul, sans avis des syndicats.
- Il ne garantit plus un niveau de prestations : les cotisations chômage salariales sont des cotisations contributives qui ouvrent des droits à des prestations dépendant des cotisations versées. Par ailleurs, pour le chômage comme pour la maladie, ces cotisations sont « fléchées » : elles ne servent qu'au paiement des prestations chômage et maladie. Dans un système type CSG, elles peuvent être réaffectées à d'autres usages.
- En revanche, ce transfert permet de faire cotiser les revenus du capital, et tendent vers la mise en place d'un droit universel – le droit au chômage et à la santé - c'est-à-dire un droit accessible à tous indépendamment du fait d'avoir cotisé ou non.

### **Le SNB baisse mais nos salaires augmentent grâce aux augmentations individuelles ?**

Régulièrement, cet argument nous est renvoyé : « ne vous plaignez pas, vos salaires augmentent grâce aux augmentations individuelles ».

Mais il s'agit bien de deux éléments distincts :

- 1) **L'évolution du SNB reflète l'évolution du salaire d'embauche. Ainsi, un jeune embauché en 2018 gagnera 5,3% de moins que le même jeune embauché en 2009. C'est inacceptable.**  
Et même, pour que la part des salaires dans la richesse nationale (mesurée par le PIB) reste constante, il faudrait que ce SNB suive non pas l'inflation, mais le PIB. Or celui-ci a augmenté de 1,7% en 2017 et la prévision pour 2018 s'élève à +1,8%<sup>5</sup> (soit 0,7% de plus que l'inflation). **Ainsi, pour la seule année 2018, c'est donc à un décrochement non pas de 2,6%, mais de 3,4% par rapport au PIB qu'il faut s'attendre.**
- 2) **Les augmentations individuelles reflètent, elles, l'évolution de carrière.** Pour que ces évolutions de carrière ne se dégradent pas au cours du temps (autrement dit, que les jeunes embauchés aujourd'hui aient les mêmes perspectives d'évolution que leurs aînés), il faudrait que le nombre de NR dans le système soit constant<sup>6</sup>, et donc que chaque année, tous les NR obtenus par les salariés

<sup>5</sup> Prévisions du FMI d'octobre 2017.

<sup>6</sup> En supposant que la pyramide des âges est homogène, c'est-à-dire que la population des salariés des IEG n'ait pas tendance à vieillir ou à rajeunir.

qui partent à la retraite au cours de leur carrière (et donc qui sortent de l'entreprise) soient redistribués. Il est peu probable que cela soit le cas. Cela revient à dire que tous les ans, l'enveloppe de NR distribués devrait être constante.

Or à l'évidence, ce n'est pas le cas ces dernières années, le nombre de NR distribués ne cessant de diminuer. Une majorité d'entre nous n'en percevront pas en 2018.

Il existe par ailleurs un troisième élément à considérer: la distribution des salaires. En supposant que, en moyenne, les salariés ne soient perdants ni sur l'évolution du SNB, ni sur l'évolution des augmentations individuelles, la situation ne serait toujours pas satisfaisante si les augmentations étaient concentrées entre les mains de quelques-uns, sur des critères par ailleurs contestables et bien éloignés du service public. Sur ce point aussi, on peut avoir de grosses craintes.

### **Nous serions déjà trop bien payés ?**

Il y a, dans les IEG, des petits salaires et des salaires plus élevés. Si l'objectif du gouvernement était de redistribuer de manière plus juste les richesses du pays, alors cela devrait passer par une réduction générale de l'échelle des revenus (salaires et revenus du capital), soit directement soit via l'impôt. A l'évidence, au vu de ses décisions et notamment de sa réforme fiscale qui favorisera les plus riches et pénalisera les plus pauvres<sup>7</sup>, ce n'est pas ce qu'il souhaite, au contraire !

### **Que faire ?**

**Nous ne pouvons continuer à laisser faire**, à laisser le gouvernement s'attaquer méthodiquement à tous nos conquits sociaux. **Nous le savons, l'une des prochaines étapes sera notre régime de retraite**, avec la prise en compte des 25 meilleures années au lieu du dernier salaire comme salaire de référence. L'impact serait énorme.

**La situation appelle une mobilisation forte, construite, dès janvier. Nous nous tenons à la disposition des organisations syndicales nationales pour organiser cette mobilisation.**

**Malgré sa petite taille, SUD-Énergie a organisé des bagarres victorieuses et efficaces, notamment en 2016** : grèves avec baisses de charge dans les centrales nucléaires de Dampierre et Penly, grèves à la DTG, etc. Notre implantation ne nous permet pas encore de mener une grève nationale coordonnée. Mais les organisations nationales le peuvent et **nous prendrons toute notre part**.

Au-delà de ces attaques sur le statut, cette évolution dont on mesure tous les jours les dégâts est la conséquence directe, inéluctable, de la libéralisation du secteur électrique et de la privatisation partielle de notre entreprise. Chaque jour, on nous assène que les difficultés financières de notre entreprise justifieraient tous les sacrifices : baisses de rémunération, dégradation des conditions de travail, baisses d'effectifs (avec une nouvelle baisse annoncée pour 2019). Et maintenant, c'est même l'intégrité de notre entreprise, à EDF, qui est menacée, avec un projet d'éclatement en deux pôles, nucléaire d'un côté, nationalisable, et Énergies renouvelables + réseau de l'autre, privatisable. Nous y reviendrons.

**Ce dogme du marché tout puissant qui, à l'évidence, ne fonctionne pas, doit être remis en cause une fois pour toute !**

---

<sup>7</sup> Voir [rapport de l'Oxfam](#)